

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/d7de8af12ff487030c1be75b>

Date d'obtention : 2023-12-04 14:53:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet d'intervenir rapidement. Il est facile d'utiliser la trousse avec l'aide mémoire qui est joint. Nous devons y aller selon les mesures et le fonctionnement de notre milieu scolaire, en travaille commun avec le service de police de la ville.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai davantage quoi faire dans ce genre de situation. J'utiliserai la trousse Sexto afin d'accompagner ces jeunes comme il se doit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai toujours dans la bienveillance et le non jugement, mais je devrai faire attention s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant car la procédure n'est pas la même.